
Quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

25 novembre 2011
Français
Original: anglais

Genève, 14-25 novembre 2011
Point 18 de l'ordre du jour
Examen et adoption des documents finals

Coûts estimatifs de la réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination qui se tiendra en 2012

Note du secrétariat

1. La quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève du 14 au 25 novembre 2011, a décidé qu'une réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention serait convoquée en 2012 pendant trois jours.
2. Le présent document, soumis en application de la décision susmentionnée de la quatrième Conférence d'examen, indique les coûts estimatifs de ladite réunion, qui s'élèvent à 86 500 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique établie précédemment pour des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et entérinée par les règlements intérieurs de ces conférences et réunions, les coûts sont couverts par les États parties qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté au prorata du nombre desdits États. Les États qui ne sont pas parties aux instruments considérés et qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, trois jours en 2012**

(En dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	71 300							71 300
Traduction de la documentation								-
Services d'appui						2 900		2 900
Divers							12 300	12 300
Total	71 300	0	0		0	2 900	12 300	86 500

* Au taux de USD 1 = CHF 0,896.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	86 500
B.	Total des coûts autres que ceux des services de conférence	
	Total général (arrondi) A + B	86 500